



Réclamation facture cdiscount

Par **JASOR**, le **24/04/2008** à **10:32**

Bonjour,

Une entreprise a t-elle le droit de nous réclamer le solde d'un achat effectué en octobre 2006 ? En effet, j'ai acheté un micro onde en octobre 2006 payé en 3 fois mais les 2 dernières mensualités n'ont pas été honorées par la banque et la société ne s'est pas manifestée pour signaler le défaut de paiement de ces 2 échéances non honorées (aucune lettre de relance ou appel d'aucun genre). Elle me relance aujourd'hui me sommant de solder ma dette (de 96 €) sous 48h. Est-elle dans son droit sachant qu'elle exige un paiement près de 2 après l'achat ?